



La LETTRE des Elus de l'opposition



Chères concitoyennes, chers concitoyens,
Vous avez entre les mains, le 1er numéro de « **La LETTRE des Elus de l'opposition** ».

Cette *LETTRE* a pour vocation de vous apporter un complément d'information sur l'évolution des dossiers municipaux et **partager avec vous nos analyses et nos actions** au sein de ce nouveau conseil municipal.

Elle vous apportera le point de vue de l'Opposition sur les projets et dossiers importants pour notre village. Transparence et véracité de l'Information sont les maîtres mots qui la guident.

C'est pourquoi, au-delà de pointer les dysfonctionnements ou les problèmes, nous saurons souligner les avancements ou actions positives.

Un mot sur les élections municipales : nous avons perdu les élections de 60 voix, c'est peu, mais c'est le résultat des urnes et nous sommes bien évidemment respectueux de la démocratie.

Il en résulte que nous sommes aujourd'hui seulement 4 conseillers porteurs de la voix de près de la moitié du village face au Groupe Majoritaire constitué des 14 conseillers et du Maire.

Soyez assurés que notre engagement reste intact et que nous mettrons toute notre énergie pour défendre nos convictions dans l'intérêt du village.

Pour nous permettre de rester à votre écoute, **n'hésitez-pas à nous contacter** afin d'échanger sur les sujets qui vous semblent majeurs.

Dans ce numéro :

- Pourquoi cette lettre
- Un regard différent
- La Feuille de Ste Foy
- Conseils municipaux
- Vous avez la parole

Nous ne sommes pas seuls !

Grace au soutien et à l'engagement de nos anciens colistiers et de nos supporters, **le groupe "Une nouvelle dynamique pour Sainte Foy" reste actif.**

Nous les en remercions

Vos élus de l'opposition,

Jean-Claude Mestre
Marie Noëlle Deliot
Jean-Paul Monteil
Nathalie Gonthiez

Rubrique *Un regard différent*

Recours devant le Tribunal Administratif : « INEXACTITUDE du tract de la liste de M. RUFFAT »

Pour mémoire, le vendredi 21 mars (veille des élections), l'équipe de M.RUFFAT a distribué un tract visant à donner à la population ses derniers arguments pour convaincre. Notre équipe en a fait de même.

Notre message s'appuyait sur des éléments factuels, tous vérifiables.

Le tract distribué par la liste adverse comportait des messages trompeurs, notamment sur les dossiers sensibles et, en premier lieu, celui de l'urbanisme et des constructions. Nous avons donc décidé de saisir le Tribunal Administratif afin de recueillir la position du Juge sur ce que nous avons considéré comme des pratiques déloyales.

Le jugement du Tribunal Administratif est sans ambiguïté : il y est écrit que **« le tract qui met en cause l'action de M. Mestre est entaché d'inexactitude matérielle »**.

Cependant le Juge n'a pas annulé les élections car selon lui, malgré l'inexactitude qu'il contient, le tract litigieux n'était pas forcément à l'origine des 60 voix d'écart.

Rubrique *La feuille de Ste-Foy*

Encore des INEXACTITUDES...

La 'Feuille de Ste Foy' (bulletin municipal) est un support de communication dont nous apprécions tous l'existence. On peut regretter qu'elle ne soit pas toujours objective ou soit entachée régulièrement d'*INEXACTITUDES* pour reprendre un terme qui nous est devenu cher.

N°92 Juillet-Août 2014

Correction des INEXACTITUDES les plus frappantes

Daniel RUFFAT écrit : « ...la nouvelle équipe s'est tout de suite mise au travail. Voici quelques-unes des actions qu'elle a initiées, durant la période des cent jours... »

« Station d'épuration : choix de l'entreprise.... »

En fait : le choix de l'entreprise était acté depuis janvier 2014 par l'ancienne équipe suite à la décision de la commission d'appel d'offres. Mais le Maire n'a pas voulu convoquer son ancien Conseil Municipal pour ratifier ce choix.

Il a préféré attendre avril 2014 pour cette formalité, retardant ainsi de plusieurs mois l'exécution du marché.

« Agrandissement de la crèche : signature du permis de construire... »

En fait : le dossier de l'extension de la crèche a été porté et suivi par l'équipe précédente, notamment Jean-Paul MONTEIL. Le dossier était quasiment prêt, il suffisait de signer le permis de construire !

Mais la véritable information, que le Maire omet de rapporter, est arrivée en juillet : cette extension est remise en cause par la Communauté de Communes (dorénavant en charge de la compétence Petite Enfance) qui trouve plus avantageux de construire une nouvelle crèche sur un autre site.



« Finalisation de la première modification du PLU... »

La réalité : Le Maire vient juste de signer, en septembre, un arrêté pour démarrer la procédure. Une modification de PLU nécessite l'approbation du Conseil Municipal et ce sujet n'a jamais été évoqué depuis l'installation du nouveau conseil.

« Chemin de la Palenque : choix d'un maître d'œuvre... »

La réalité : Aucun maître d'œuvre n'a été choisi pour aménager le « Chemin de Palenque ». Et pour cause..., la consultation n'a pas commencé !

Rubrique *Conseils Municipaux*

Les questions et interventions des 4 élus de l'opposition aux Conseils Municipaux [CM] d'avril à juillet.

- **Commissions de Travail**

Nous avons demandé à 2 reprises (CM d'avril et juillet) que soient mises en place des « commissions de travail » afin de pouvoir y intervenir.



A ce jour, le Maire a mis en place des « groupes officieux » dont nous ne connaissons ni la composition, ni les dates de réunions, ni les sujets évoqués et orientations prises.

- **Comptes-rendus des CM**

Nous avons demandé que les comptes-rendus soient complétés d'une part par les questions soulevées, en indiquant l'auteur de la question, ainsi que les réponses apportées lors des débats, et d'autre part, lors des votes à main levée, par l'indication des noms et choix des votants.



Refus du Maire

- **Rentrée Scolaire : mise en place de l'ALAE**

Nous aurions souhaité que le choix de l'association gestionnaire de l'ALAE, devant être mise en place à la rentrée scolaire de septembre, se fasse suite à une mise en concurrence, afin de permettre au Conseil Municipal de comparer la qualité et les coûts des prestations proposées par les différents organismes.

Le Maire a opté pour une convention de partenariat passée de gré à gré avec un organisme, sans aucune autre consultation.

- **Aménagement du rond-point de la RD18 (bassin-jet d'eau)**

Nous nous sommes interrogés sur la réalisation, 2 mois avant les élections, des travaux d'aménagement du giratoire (bassin de type piscine avec jet d'eau) à la seule initiative du Maire, aux frais de la commune, sans aucune sollicitation de subvention auprès du Conseil Général (à laquelle toute commune peut prétendre ; celle-ci pouvant atteindre jusqu'à 40% du montant des travaux).



Le Maire a mis ce point à l'ordre du jour du Conseil du 30 juillet. Nous avons bien évidemment voté « pour ». Espérons simplement que le Conseil Général validera cette demande tardive car les travaux sont terminés et déjà entièrement financés.

Notre insistance à demander où en étaient les démarches pour l'obtention de cette subvention a finalement été entendue.

• **Le lac**

Nous nous sommes inquiétés (CM d'avril) du fait que le Budget 2014 ne prévoyait curieusement aucun crédit affecté au financement du « dossier du lac ».



Le Groupe majoritaire nous a entendus et a fait voter au CM de juillet un budget d'études pour le lac d'un montant de 30.000 euros.

• **Emplois de jeunes (période d'été)**

Nous avons validé (CM d'avril) la création des emplois jeunes (saisonniers) mais en demandant la rédaction d'une **charte de déontologie comprenant des critères de recrutement** (notamment sociaux) et la mise en place d'un « comité ad hoc » de sélection des candidats dont les décisions seraient basées sur cette charte. Une communication claire auprès de tous les jeunes sur ces emplois nous paraissait également essentielle.



Le Maire a répondu que le recrutement relevait de sa seule prérogative et qu'il recevrait personnellement les candidates et les candidats dans son bureau.

Nous continuerons à demander plus de transparence et d'équité dans les recrutements.

• **L'aire de présentation des ordures ménagères [OM] de l'immeuble collectif (avenue Victor Molinier)**

Cette aire de ramassage des OM n'est pas adaptée et de plus n'est pas gérée correctement. Le propriétaire investisseur ne s'en préoccupe pas. Celui-ci sollicitant, auprès du Maire, un échange de terrains avec la commune, nous avons demandé à reporter ce dossier tant qu'un accord formel écrit, répondant au traitement du problème des OM, ne serait pas signé.



Malgré le souhait du Maire de répondre favorablement à la demande du propriétaire, l'ensemble des conseillers a suivi notre requête en demandant au Maire la signature préalable d'un écrit.

Rubrique ***Vous avez la parole***

Votre avis nous intéresse

Rentrée Scolaire : nouveaux rythmes

Les nombreuses sollicitations sur les nouveaux rythmes scolaires nous interpellent.

N'hésitez pas à nous faire part de votre avis sur le coût, les horaires, l'encadrement ...



Cette lettre est un lien entre nous. Elle est un support qui permet la vigilance citoyenne sur l'action de la municipalité nouvellement élue.

**N'hésitez pas à nous contacter via notre site Web : www.stefoydynamique.fr
ou par mail à : contact@stefoydynamique.fr**

En précisant vos : Nom/ Prénom/ Adresse/ email/ N° téléphone